

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 03 Mars 2021

L' an 2021 et le 3 Mars à 17 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSSE Laurent, Maire

Présents : M. PARISSSE Laurent, Maire, Mmes : ETIENNE Jacqueline, ARNOLD Aurélie, LOUZY Evelyne, WEISBECK Emilie, MM : HUMBERT Dominique, ETIENNE Alexandre, FONCK Gabriel, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David.

Secrétaire de séance : Mme ARNOLD Aurélie

N°2021-01 RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le renouvellement du contrat SEGILOG (prestataire informatique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du contrat SEGILOG

N°2021-02 SMIC PARTICIPATION

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal le montant de **170 €** TTC de la participation du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale, participation syndicale budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE

le montant de 170 € TTC de la participation du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale, participation syndicale budgétaire.

N°2021-03 CREATION DE POSTE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal qu'une création de poste de
35 heures de Secrétaire de Mairie, échelon 9, grade adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, indice brut 444, indice majoré 390 est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Mairie à partir du 1^{er} juin 2021 ;

Au vu des divers projets du Maire, du surcroît de travail, de la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie à la population.

Monsieur Le Maire a demandé l'avis du conseiller comptable élu qui a été favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE

La création de poste de 35 heures de Secrétaire de Mairie, échelon 9, grade adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, indice brut 444, indice majoré 390.

N°2021-04 CONTRAT DE TRAVAIL DE SANDRINE BERTONE

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de la création de poste de 35 heures de Secrétaire de Mairie, échelon 9, grade adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, indice brut 444, indice majoré 390 est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Mairie, Madame Sandrine BERTONE, actuellement en poste, bénéficiera d'un contrat de travail de droit public de 3 ans pour une durée hebdomadaire de 35 heures à partir du 1^{er} juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE et DONNE UN AVIS FAVORABLE

Au fait que Madame Sandrine BERTONE bénéficie d'un contrat de travail de 3 ans pour une durée hebdomadaire de 35 heures à partir du 1^{er} juin 2021.

N°2021-05 REGLEMENT ET CONVENTION DISTILLATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le règlement et la nouvelle convention concernant la distillerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le règlement et la nouvelle convention concernant la distillerie.

N°2021-REFECTION EVACUATION EAUX PLUVIALES RUE BASSE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise CTF d'un montant de 2949,00 € TTC au vu de la réfection d'évacuation des eaux pluviales rue Basse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le devis de l'entreprise CTF d'un montant de **2949,00 €** TTC au vu de la réfection d'évacuation des eaux pluviales rue Basse.

2021-07 SUBVENTION POMPIERS

Au vu des interventions des Pompiers et de la crise sanitaire actuelle, Monsieur Le Maire propose de leur accorder une subvention de 400.00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE

Le versement d'une subvention de 400.00 € au profit des Pompiers.

N°2021-08 ADHESION PEFC

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion au PEFC (bulletin d'engagement à la certification).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le renouvellement de l'adhésion au PEFC (bulletin d'engagement à la certification).

N°2021-09 ADHESION AMR

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion AMR (association des Maires Ruraux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le renouvellement de l'adhésion AMR (association des Maires Ruraux).

N°2021-10 ADHESION AMV

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion AMV (association des Maires des Vosges).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le renouvellement de l'adhésion AMV (association des Maires des Vosges).

Le Maire,
Laurent PARISSÉ

